

2025

Néo Entreprises

Plus de 600 combinaisons possibles de garanties santé

INNOVATIONS & MODULARITÉ!

Néo Entreprises est la première gamme ANI qui propose une telle liberté de choix.

Vous composez une garantie frais médicaux sur mesure pour vos salariés grâce à 4 modules de soins distincts : soins courants, hospitalisation, dentaire et optique, chacun disponible en 6 niveaux de garanties.





PARLONS INNOVATIONS

Mutélios a choisi de mettre l'accent sur des prestations généralement peu ou mal prises en charge dans les contrats groupe classiques... par exemple :

En médecine de ville

- Pharmacie prescrite non remboursée et automédication.
- Médecines alternatives et complémentaires
- Dépenses liées à la maternité et à la parentalité : FIV, traitements contre la stérilité, consultations psychologue infantile ou psychomotricien...
- Actes de prévention y compris préservatifs, protections périodiques réutilisables et dispositifs de sevrage tabagique...
- Téléconsultation médicale 24h/24 7j/7
- Incitation à la pratique sportive : remboursement de la visite annuelle du sport et participation financière à l'adhésion à un club sportif

En optique

- Remboursement en fonction du type de correction
- Forfait sur 24 mois afin de maitriser la dépense
- Prise en charge renforcée des lentilles, des implants intraoculaires et des chirurgies correctrices

En dentaire

- Remboursement spécifique pour les inlayonlay et les extractions de dents de sagesse
- Remboursement renforcé des prothèses sur dents visibles
- Prise en charge élevée des implants, de l'orthodontie non remboursée et des dépenses de parodontologie

En hospitalisation

- Remboursement renforcé des médecins signataires de l'Option Pratique Tarifaire Maîtrisée (OPTAM).
- Dépassement d'honoraires et frais de séjour en secteur non conventionné
- Chambre particulière y compris en ambulatoire ou en secteur non conventionné
- Participation aux frais d'accompagnement à l'hospitalisation d'un proche inscrit au contrat.
- Service de 2^e avis médical face à une pathologie lourde ou invalidante.
- Service d'assistance étendu en cas d'hospitalisation ou d'immobilisation à domicile.



Un excellent moyen pour fidéliser mes salariés

PARLONS MODULARITÉ

Néo Entreprises est la première gamme ANI qui propose une telle liberté de choix. Vous composez une garantie frais médicaux sur mesure pour vos salariés grâce à :

4 modules de soins distincts

- → Soins courants
- → Hospitalisation
- → Dentaire
- → Optique

Chacun disponible en 6 niveaux de garanties

→ Soins courants

Exemple : Consultations, visites médecins signataires OPTAM ou OPTAM-CO













100% 1.

150%

200%

250%

350%

500%

de la base de Remboursement du régime obligatoire





COMMENT CONSTRUIRE VOTRE

CONTRAT COLLECTIF OBLIGATOIRE?



Vous devez choisir un niveau de garantie pour chaque module

Soins courants

Niveau 6 des modules

Soins Courants

Il sort des limites du contrat responsable. Il ne

et Hospitalisation

Rejoindre Mutélios, c'est choisir une équipe entièrement tournée vers votre satisfaction.

Hospitalisation

Dentaire

Optique

peut donc être souscrit dans le cadre d'un contrat collectif obligatoire bénéficiant d'avantages fiscaux et sociaux. Il pourra

par contre être souscrit en

renfort facultatif.

Combinaison 1111

Elle correspond à vos obligations minimales de couverture dites « panier ANI » C'est la couverture la moins chère. Mutélios propose un excellent rapport Prestations / Cotisations.

La seule contrainte est de respecter un écart maximum de 3 niveaux entre les différents modules

Soins courants Hospitalisation Dentaire Optique Ecart maximum de

3 niveaux entre les différents modules

BON À SAVOIR

Vous devez en qualité d'employeur financer 50% minimum du coût de la cotisation de vos salariés affiliés au contrat collectif obligatoire. Certaines conventions collectives peuvent exiger une participation plus importante.



Quelques exemples de combinaisons parmi les centaines possibles!

Aucun niveau de modulation

Soins courants 1 2 3 4 5 6 Hospitalisation 1 2 3 4 5 6 Dentaire 1 2 3 4 5 6

Optique (1) (2) (3) (4) (5) (6)

1 niveau de modulation

Soins courants **2** (3) (4) (5) **6** 2 3 4 5 6 Hospitalisation **2** 3 4 5 6 Dentaire

(2) (3) (4) (5) (6) Optique (1)

2 niveau de modulation

Soins courants (1) (2) (3) (4) (5) (6) Hospitalisation 1 2 3 4 5 6

Dentaire 1 2 3 4 5 6

Optique (1) (2) (3) (4) (5) (6)

3 niveau de modulation

Soins courants (2) **(3)** (4) (5) (6)

2 3 4 5 6 Hospitalisation

(2) (3) (4) **(5)** (6) Dentaire (2) (3) (4) (5) **(6)** Optique

Couverture maximum

Soins courants (1) (2) (3) (4) (5) (6) 1 2 3 4 5 6 Hospitalisation

1 2 3 4 5 6 Dentaire

Optique (1) (2) (3) (4) (5) (6)



COMMENT CONSTRUIRE VOTRE

CONTRAT RENFORT FACULTATIF?

Minimum +1 niveau d'écart par rapport au contrat obligatoire

Soins courants







Hospitalisation

Dentaire

Optique

Ecart maxi de 3 niveaux entre les différents modules du renfort facultatif

Vous devez choisir au préalable le contrat collectif obligatoire souhaité.

Pour chaque module, le renfort facultatif doit être au minimum 1 niveau supérieur au contrat obligatoire.

Le renfort facultatif doit lui aussi respecter une contrainte de 3 niveaux maximum de modulation.

BON À SAVOIR

- En tant qu'employeur, vous définissez le niveau de ce renfort facultatif et le proposez à vos salariés.
- Les salariés qui souhaitent y adhérer le font simultanément à leur adhésion au contrat obligatoire.
- Le coût de ce renfort facultatif est intégralement financé par les salariés et prélevé directement par la mutuelle sur leur compte bancaire.



Nos garanties Néo Entreprises permettent à vos collaborateurs de bénéficier de la réforme du 100% santé.

Grâce au 100% Santé, ils peuvent avoir accès à une sélection de lunettes, prothèses dentaires et aides auditives dont l'intégralité du coût sera remboursé par la Sécurité sociale et Mutélios.

Pour vous aider à les repérer, les garanties concernées sont marquées du symbole



dans nos tableaux de prestations et exemples de remboursement.



POUR BIEN COMPRENDRE CES TABLEAUX

Les garanties présentées intègrent le remboursement du Régime Obligatoire

- R0 : Régime Obligatoire
- OPTAM : Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée
- OPTAM-CO : Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée en Chirurgie et Obstétrique
- BR : Base de Remboursement
- TA: Tarifs d'Autorité

Pour en savoir plus, consultez notre glossaire sur www.mutelios.com

Soins courants

		1	2	3	4	5	6
REMBOURSEMENTS RÉGIME	OBLIGATOIRE + MUTÉLIOS						
	Médecins signataires OPTAM ou OPTAM-CO ^[2]	100% BR	150% BR	200% BR	250% BR	350% BR	500% BR
	Généralistes non signataires OPTAM ou OPTAM-CO ⁽²⁾	100% BR	125% BR	175% BR	200% BR	200% BR	350% BR
Honoraires médicaux	Spécialistes non signataires OPTAM ou OPTAM-CO ⁽²⁾	100% BR	125% BR	175% BR	200% BR	200% BR	500% BR
	Secteur non conventionné ⁽²⁾	100% BR	125% BR	175% BR	200% BR	200% BR	100% BR +60€ / acte
Actes de chirurgie et de spécialité	Signataires OPTAM ou OPTAM-CO ⁽²⁾	100% BR	150% BR	175% BR	225% BR	350% BR	450% BR
réalisés en cabinet Non signataires OPTAM ou OPTAM-CC		100% BR	125% BR	150% BR	200% BR	200% BR	400% BR
Radiologie, échographie,	Signataires OPTAM ou OPTAM-CO ⁽²⁾	100% BR	150% BR	175% BR	225% BR	350% BR	450% BR
imagerie	Non signataires OPTAM ou OPTAM-CO ⁽²⁾	100% BR	125% BR	150% BR	200% BR	200% BR	400% BR
Radiologic, Cellogiaphic,		100% BR	125% BR	150% BR	200% BR	300% BR	400% BR
Honoraires paramédicaux		100% BR	125% BR	150% BR	200% BR	300% BR	400% BR
Dispositif Mon Soutien Psy (16)	Psychologues partenaires du dispositif « Mon Soutien Psy» - 12 séances max/an	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
	Médicaments remboursés à 65 %, 35% ou 15% par RO	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Actes de chirurgie et de spécialité réalisés en cabinet Radiologie, échographie, imagerie Analyses et examens de laboratoire Honoraires paramédicaux Dispositif Mon Soutien Psy (16) Médicaments Médecines Alternatives et Complémentaires	Automédication ⁽³⁾ et Pharmacie prescrite non remboursée (ex : vaccins non remboursés, granules homéopathiques)		50€ / an	100€ / an	150€ / an	200€ / an	250€ / an
Médecines Alternatives et Complémentaires non prises en charge par le RO	Acupuncture, auriculothérapie, réflexologie, ostéopathie, chiropraxie, sophrologie, hypnothérapie, psychomotricité adulte, phytothérapie, étiopathie, naturopathie, mésothérapie, homéopathie, diététique, pédicurie-podologie ⁽⁴⁾ , kinésiologie et psychologie. (psychologie = 3 séances par an max). Remboursement limité à 60€ par séance	50€ / an	75€ / an	125€ / an	175€ / an	225€ / an	275€ / an

(1) Le niveau 6 du module Soins Courants sort des limites du contrat responsable. Il ne peut donc être souscrit dans le cadre d'un contrat collectif obligatoire de Mantages fiscaux et sociaux. Sur ce module niveau 6, un délai de carence de 3 mois sera appliqué pour les contrats refors facultatifs en cas d'adhésion non simultanée au contrat obligatoire. (2) En secteur non conventionné, la base de remboursement (BR) est égale au tarif d'autorité (TA) de la sécurité sociale. L'Option de Pratique Tarifaire Maltrisée (OPTAM) et l'Option



Soins courants (suite)



(1) Le niveau 6 du module Soins Courants sort des limites du contrat responsable. Il ne peut donc être souscrit dans le cadre d'un contrat collectif obligatoire bénéficiant d'avantages fiscaux et sociaux. Sur ce module niveau 6, un délai de carence de 3 mois sera appliqué pour les contrats renforts facultatifs en cas d'adhésion non simultanée au contrat obligatoire. (2) Licence annuelle auprès d'une fédération sportive (foot, tennis, danse...), abonnement à une salle de sport. une association ou un club sportif, coût d'inscription à une épreuve sportive... Couvre également la consommation sportive à la séance (ex : achat de tickets pour des séances d'aquabike, cours de ski...) ainsi que le coût des séances d'activité physique adaptée (sport sur ordonnance). Participation limitée à 90% de la dépense réelle et à concurrence du plafond annuel.

(3) Exemples : bilan langage oral ou écrit enfant moins de 14 ans, scellement sillon enfant de moins de 14 ans, vaccinations, détartrage annuel, dépistage Hépatite B, audiométrie personne de plus de 50 ans, ostéodensitométrie femme de plus de 50 ans.

(4) Consultation réalisée à distance par un médecin généraliste ou spécialiste. Service délivré par PODA-LIRE, SAS au capital de 83 800€; Siège social 10, rue de Penthièvre – 75008 Paris; RCS 807 414 024; nom commercial MEDAVIZ

(5) Service permettant aux adhérents – confrontés à des pathologies graves, rares ou invalidantes - de solliciter un deuxième avis médical en ligne rendu par un médecin expert en moins de 7 jours.

- « DEUXIEMEAVIS.FR » est un service délivré par la société CARIANS - SAS au capital de 109.230¢ ; siège social 1 Boulevard Pasteur – 75015 Paris ; RCS 803 657 717 00036
- (6) Remboursement limité à un équipement par oreille tous les 4 ans à compter de la date du dernier achat d'équipement en tenant compte des 4 années anté-rieures. Les remboursements s'entendent y compris les remboursements déjà opérés par l'assurance maladie obligatoire (AMO) et intègrent le ticket modérateur..
- (7) Tels que définis réglementairement : Les aides auditives 100% santé sont remboursées intégralement dans la limite des Prix Limites de Vente (PLV) fixés par arrêtés et imposés aux professionnels de santé. Si le professionnel de santé dépasse ces PLV, vous serez en charge du paiement de la différence.

REMBOURSEMENTS	PÉGIME	OBLIGATOIRE +	MIITÉLIOS
KEMBOOKSEMENIS	KEGINE	ODLIGATORE T	MIDILLIOS

Institution à la pratique sportive	Visite annuelle du sport	30€/an	30€ / an	30€ / an	30€/an	30€ / an	30€/an
Incitation à la pratique sportive	Participation à la pratique d'une activité sportive ou de séances de sport adapté ⁽²⁾	30€/an	50€ / an	70€ / an	100€ / an	150€ / an	200€ / an
Traitement stérilité, FIV, test de grossesse, Accompagnement maternité et parentalité Psychologue enfant - de 3 ans et psychomotricien infantile, Consultations psychologue aide à la parentalité / guidance parentale. Remb maxi : 40€ / séance pour les consultations		-	50€ / an	70€ / an	100€ / an	150€ / an	200€ / an
	Actes de prévention ⁽³⁾	100% BR + 150€ / an					
Prévention	Vaccins internationaux, contraceptifs non remboursables, dispositif de sevrage tabagique ^[5] (y compris au laser), autotests CoVid, diabète, cholestérol, maladie de Lyme et IST, protections périodiques réutilisables	50€/an	70€ / an	90€ / an	120€ / an	170€ / an	220€ / an
Matériel Médical	Petits appareillages et autres dispositifs médicaux	100% BR	100% BR + 50 € / an	100% BR + 70 € / an	100% BR + 100 € / an	100% BR + 150€/an	100% BR + 200 € / an
materiei medicai	Grands appareillages	100% BR	100% BR + 200 € / an	100% BR + 300 € / an	100% BR + 400€/an	100% BR + 500 € / an	100% BR + 600 € / an
Cures thermales prises en charge par l	e RO	100% BR + 200 € / an	100% BR + 250 € / an	100% BR + 300 € / an	100% BR + 350 € / an	100% BR + 400 € / an	100% BR + 450 € / an
Téléconsultation médicale 24H24 et	7J/7 ⁽⁴⁾	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
2º Avis Médical ⁽⁵⁾		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

Aides auditives

REMBOURSEMENTS RÉGIME OBLIGATOIRE + MUTÉLIOS



Equipements 100% Santé (Frais Réels					
Aides auditives acceptées	Bénéficiaires au-delà de leur 20° anniversaire remboursement RO inclus	400€ / appareil	600€ / appareil	700€ / appareil	800 € / appareil	900€ / appareil	1000€ / appareil
autres que 100% Santé ⁽⁷⁾	Bénéficiaires jusqu'à leur 20° anniversaire remboursement RO inclus		1475€ / appareil	1550 € / appareil	1625 € / appareil	1700 € / appareil	1850€ / appareil
Accessoires (piles).		100% BR + 20 € / an					

Hospitalisation (médicale et chirurgicale)

REMBOURSEMENTS RÉGIME OBLIGATOIRE + MUTÉLIOS

Allocation naissance ou adoption(3)

Action sociale et Prévention (5)

Assistance sortie d'hospitalisation et vie quotidienne(4)

Honoraires en secteur	Signataires OPTAM ou OPTAM-CO	100% BR	150% BR	200% BR	250% BR	350% BR	500% BR
	Non signataires OPTAM ou OPTAM-CO	100% BR	125% BR	175% BR	200% BR	200% BR	500% BR
Frais de séjour en secteur conventionné		100% BR	100% BR	150% BR	200% BR	250% BR	300% BR
Hospitalisation en secteur non conventionné	Honoraires et frais de séjour ⁽²⁾	100% BR	125% BR	175% BR	200% BR	200% BR	400 € / an
Forfait journalier en hospitalisation médicale ou chirurgicale y compris psychiatrique		Frais Réels illimité					
	Ambulatoire (limitée à 10 jours par an)	30€/jour	30€/jour	30€/jour	30€/jour	30€/jour	30€/jour
Chambre particulière	Secteur conventionné (limitée à 55 jours par an)	30€/jour	40€/jour	50€/jour	60€/jour	90€/jour	120 € / jour
_	Secteur non conventionné (limitée à 55 jours par an)	-	-	-	30€/jour	40€/jour	50€/jour
Frais accompagnant	Sans limitation de durée ni d'âge	30€/jour	40€/jour	50€/jour	60€/jour	80€/jour	100 € / jour
Franchise sur actes techniques médicaux lourds (coefficient ≥ 50 ou tarif de convention ≥ 120 €)		Frais Réels					
Transport accepté par le RO (hors cure	100% BR	120% BR	130% BR	140% BR	150% BR	160% BR	

(1) Le niveau 6 du module Hospitalisation sort des limites du contrat responsable. Il ne peut donc être souscrit dans le cadre d'un contrat collectif obligatoire bénéficiant d'avantages fiscaux et sociaux. Sur ce module niveau 6, un délai de carence de 3 mois sera appliqué pour les contrats renforts facultatifs en cas d'adhésion non simultanée au contrat obligatoire. (2) En secteur non conventionné, la base de remboursement (BR) est égale au tarif d'autorité (TA) de la sécurité sociale. (3) versée uniquement en cas d'adhésion de l'enfant dans les 60 jours suivants sa naissance / son adoption. (4) ASSISTANCE : Garantie assurée par FILASSISTANCE INTERNATIONAL SA au capital de 3,5 millions d'euros. Siège Social : 108 Bureaux de la Colline, 92213 SAINT CLOUD – RCS Nanterre 433 012 689 – Tél : 01 47 11 24 24. (5) ACTION SOCIALE et PREVENTION s : obset de 12 mois d'adhésion à la garantie et selon conditions de ressources, les adhérents aux garanties NEO ENTREPRISES peuvent bénéficier des aides financières prévues dans la politique d'Action Sociale de la Muttuelle. Dès leur affiliation, les adhérents aux garanties NEO ENTREPRISES peuvent bénéficient des actions de Prévention organisées par www.mutellos.com.

100€

OUI

OUI

OUI

OUI

200€

OUI

OUI

300€

OUI

OUI

400€

OUI

OUI

500€

OUI

OUI

Pour un devis immédiat : www.mutelios.com

Doublée en cas de naissances ou adoptions multiples





(1) Tels que définis réglementairement : Les équipements d'optique médicale 100% Santé sont remboursés intégralement dans la limite des Prix Limites de Vente (PLV) ou de Facturation (PLF) fixés par arrêtés et imposés aux professionnels de santé. Si le professionnel de santé dépasse ces PLV ou PLF, vous serez en charge du paiement de la différence. (2) Un équipement d'optique médicale comprend une monture + 2 verres. Le remboursement est semestriel pour les enfants jusqu'à 6 ans, annuel pour les assurés jusqu'à 16 ans et par période de 24 mois pour les plus de 16 ans sauf changement de la vision : remboursement annuel dans ce cas. La période de renouvellement est calculée à compter de la date du dernier achat d'équipement d'optique médicale. L'évolution de la vue peut être constatée par prescription médicale ou par un opticien. Les remboursements s'entendent y compris les remboursements déjà opérés par l'assurance maladie obligatoire (AMO) et intègre le ticket modérateur. Les équipements mixtes comprenant des verres ou monture 100% Santé et des verres ou monture autres que 100% Santé sont remboursés intégralement pour les parties d'équipement relevant du 100% Santé (dans la limite des PLV et dans le cadre du forfait correspondant pour les équipements autres que 100% santé déduction faite du coût de la partie de l'équipement 100% santé. (3) Les équipements autres que 100% santé comprenant des verres de types différents font l'objet d'un remboursement calculé selon la formule : (remboursement équipement verres de type 1 + remboursement équipement verres de type 2)/2 dans le respect des planchers et plafonds. (4) Selon définitions de l'Arrêté du 3 décembre 2018. Reportez-vous à la notice contractuelle pour une définition détaillée. (5) Les chirurgies correctrices prises en charge sont remboursées sur la base des garanties prévues aux postes Honoraires en cas d'hospitalisation. (6) Une fois le plafond atteint, seules les prestations prévues au niveau 1 continuent à être versées. (7) Seuls les soins réalisés par un orthodontiste peuvent être pris en charge. Le bilan orthodontique n'est pas pris en charge dans cette prestation.

Dentaire

REMBOURSEMENTS RÉGIME OBLIGATOIRE + MUTÉLIOS

1 2 3 4 5 6

Soins et prothèses 100% santé ⁽¹⁾		Frais Réels					
Autres soins dentaires et implants remboursés par le RO		100% BR					
Extraction de dents de sagesse réalisée en cabinet	Dents 18, 28, 38 et 48	100% BR	125% BR	150% BR	200% BR	200% BR	400% BR
Inlay-onlay		125% BR	150% BR	200% BR	250% BR	300% BR	400% BR
Prothèses dentaires	Dents visibles	125% BR	200% BR	250% BR	300% BR	400% BR	500% BR
autres que 100% santé remboursées par le RO	Dents invisibles	125% BR	150% BR	200% BR	250% BR	300% BR	400% BR
Prothèses nomenclaturées non remboursées		-	150€ / an	300€/an	400€ / an	500€ / an	600€/an
Maladie parodontale et Endodontie ⁽⁷⁾		-	100 € / an				
Orthodontie acceptée (enfant ou adulte)		125% BR	200% BR	250% BR	300% BR	400% BR	500% BR
Orthodontie non remboursée ⁽⁸⁾	Limitée à 4 semestres consécutifs ou non	-	400€ / an	500€ / an	600€ / an	800€ / an	1000€ / an
Implants non remboursés	Forfait annuel et limité à 900 € par implant	-	300€ / an	600€/an	900€ / an	1200€ / an	1500€ / an
Plafond annuel dentaire(6)			1 000€	1 500€	2 000€	2500€	3 000€

Optique

REMBOURSEMENTS RÉGIME OBLIGATOIRE + MUTÉLIOS

1	2	3	4	5	6



			Frais Réels					
Honoraires et supplémen Lentilles et implants intraoculaires(6) + Forfait lentilles et implant Chirurgie correctrice non prise en charge par le RO(5) TÉLÉCONSULTATION MÉDICALE 24H/24 ET 7J/7 SERVICE DE DEUXIEME AVIS MEDICAL ASSISTANCE VIE QUOTIDIENNE PROTECTION JURIDIQUE SANTÉ	Verres simples (4)	Forfait par bénéficiaire	100€	150€	200€	300€	400€	420€
	Verres complexes (4)	Forfait par bénéficiaire	200€	300€	400€	500€	600€	700€
•	Verres très complexes ⁽⁴⁾	Forfait par bénéficiaire	200€	300€	400€	550€	700€	800€
	Honoraires et suppléments éver	ntuels s'y rapportant	100% BR					
Lentilles et implants intraoculaires	6)		100% BR					
	+ Forfait lentilles et implants intra	aoculaires acceptés ou refusés	+100€ / an	+125€ / an	+150€/an	+200€ / an	+250€ / an	+300€ / an
Chirurgie correctrice non prise en c	charge par le RO ⁽⁵⁾	Par an	400€	600€	800€	1 000€	1 200€	1 400€
TÉLÉCONSULTATION MÉDICALE	24H/24 ET 7J/7		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
SERVICE DE DEUXIEME AVIS MED	ICAL		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
ASSISTANCE VIE QUOTIDIENNE			OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
PROTECTION JURIDIQUE SANTÉ			OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
ACTION SOCIALE ET PREVENTIO	N		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

Exemples de **remboursement**

de remboursement					_	•				•				
	Prix moyen pratiqué ou tarif règlementé	Remb. Assurance maladie	Remb. Mutélios		Remb. Mutélios	Reste à charge	Remb. Mutélios	Reste à charge	Remb. Mutélios		Remb. Mutélios	Reste à charge	Remb. Mutélios	Reste à charge
Module soins courants et aides auditives														
Consultation médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires ⁽¹⁾ . Patient de + de 18 ans	30€	19€	9€	2€	9€	2€	9€	2€	9€	2€	9€	2€	9€	2€
Consultation médecin spécialiste sans dépassement d'honoraires ⁽¹⁾ . Patient de + de 18 ans	37€	23,90 €	11,10€	2€	11,10€	2€	11,10€	2€	11,10€	2€	11,10€	2€	11,10€	2€
Consultation médecin spécialiste adhérents OPTAM avec dépassement d'honoraires maîtrisé ⁽²⁾ . Patient de + de 18 ans	54€	23,90 €	11,10€	19€	28,10€	2€	28,10€	2€	28,10€	2€	28,10€	2€	28,10€	2€
Consultation médecin spécialiste à honoraires libres non adhérent OPTAM ^[2] . Patient de + de 18 ans	65€	14,10€	6,90€	44 €	12,65€	38,25€	24,15€	26,75€	29,90€	21 €	29,90€	21 €	49€	2€
Aides auditives														
Aides auditives de classe I par oreille (équipement 100% santé) ⁽³⁾	950€	240 €	710€	0€	710€	0€	710€	0€	710€	0€	710€	0€	710€	0€
Aides auditives de classe II par oreille adhérent de plus de 20 ans ⁽⁴⁾	1 582 €	240 €	160€	1 342 €	360€	982€	460€	882€	560€	782€	660€	682€	760€	582 €
Module hospitalisation														
Forfait journalier hospitalier (hébergement) ⁽¹⁾	20€	0€	20€	0€	20€	0€	20€	0€	20€	0€	20€	0€	20€	0€
Honoraires d'un chirurgien adhérent à l'OPTAM pratiquant des dépassements d'honoraires maîtrisés pour une opération de la cataracte (BFGA427) ^[2]	434€	271,70€	0€	162,30€	135,85€	26,45€	162,30€	0€	162,30€	0€	162,30€	0€	162,30€	0€
Honoraires d'un chirurgien non adhérent à l'OPTAM pratiquant des dépassements d'honoraires libres pour une opération de la cataracte (BFGA427) ^[2]	473€	271,70 €	0€	201,30 €	68€	133,38 €	201€	0€	201€	0€	201 €	0€	201€	0 €
Module dentaire														
Détartrage ⁽¹⁾	43,38€	26,03€	17,35€	0€	17,35€	0€	17,35€	0€	17,35€	0€	17,35€	0€	17,35€	0€
Couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières pré-molaires - Prothèse 100% santé ⁽³⁾ (HBLD634)	500€	72 €	428€	0€	428€	0€	428€	0€	428€	0€	428€	0€	428€	0€
Couronne céramo-métallique sur molaires (hors 100% santé) ⁽²⁾	557€	72 €	78€	407 €	108 €	377 €	168€	317 €	228€	257 €	288€	197 €	408€	77 €
Orthodontie (moins de 16 ans). Traitement par semestre (6 max) ⁽²⁾	707€	193,50 €	48,38€	465,13€	193,50€	320 €	290,25€	223,25€	387€	126,50 €	513,50€	0€	513,50€	0€
Module optique														
Equipement optique de classe A (monture + verres) de verres unifocaux (équipement 100% santé) ⁽³⁾	115€	20,70 €	94,30€	0€	94,30€	0€	94,30€	0€	94,30€	0€	94,30€	0€	94,30€	0€
Equipement optique de classe B (monture + verres) de verres unifocaux ⁽⁴⁾ . Hors 100% Santé	366€	0,09€	99,91€	266€	149,91€	216€	199,91€	166€	299,91€	66€	365,91€	0€	365,91€	0€



Votre satisfaction avant tout!



Pour obtenir un conseil, une information plus détaillée ou demander la visite de l'un de nos Conseillers : 01 53 36 92 52

Vous pouvez également nous contacter par mail : contact@mutelios.fr ou réaliser un devis sur www.mutelios.com



Mutélios - Mutuelle régie par le livre II du Code de la Mutualité inscrite au SIRENE sous le N° 784492100